

PV210SP56

PV de la Commission Sportive **du 5 mai 2026**

Président de séance : Monsieur Didier SCHMINKE

Présents : MM Jean Michel BATRÉAU, Vincent CABIN et Mickaël ROMOJARO (visio)

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 16h00

1. Changements de dates, horaires, terrains

Match 55513903 du 16.05.2026 Aillant 1 – Champs sur Yonne 1 U13 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club de Champs sur Yonne, via Footclubs, de reporter et d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le mercredi 20 mai 2026 à 17h15 sur le terrain synthétique de Champs sur Yonne.

Match 55514026 du 23.05.2026 Appoigny 1 – Auxerre Stade 2 U13 D1 Prom

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Appoigny, via Footclubs, d'avancer la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le mercredi 20 mai 2026 à 15h00.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55514019 du 09.05.2026 Appoigny 1 – Quarré St Germain 1 U13 D1 Prom.

La commission,

- Compte tenu de la participation des deux équipes au challenge U13,
- Donne ce match à jouer le 14 mai 2026 à 10h00.

Match 55514221 du 14.05.2026 Cheny 1 – Migennes 1 U13 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Cheny, via Footclubs, de reporter et d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 20 mai 2026 à 17h00 sur les installations de Migennes.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55514247 du 02.05.2026 Gurgy 1 – Toucy 1 U13 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Gurgy, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le mercredi 13 mai 2026 à 15h00,
- Sursoit à l'amende pour demande tardive.

Match 55514276 du 09.05.2026 Avallon 2 – Monéteau 1 U13 D2 Gp D

La commission,

- Compte tenu de la participation de l'équipe de Monéteau au challenge U13,
- Donne ce match à jouer le mercredi 20 mai 2026 à 16h00,
- Laisse néanmoins la possibilité aux clubs de s'entendre sur une autre date, le match devant impérativement se jouer avant le 23 mai 2026.

Match 55514269 du 06.05.2026 Avallon 2 – ECN/Avallon 2 U13 D2 Gp D

La commission,

- Prend note de la demande des deux clubs de reporter la rencontre,
- Donne ce match à jouer le jeudi 21 mai 2026 à 18h00.

Match 55514367 du 06.05.2026 Charbuy Fleury 1 – AJ Auxerre 1 U13 D3 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel du club de Charbuy Fleury, via leur adresse officielle,
- Compte tenu de la participation de joueurs à un rassemblement organisé par le District,
- Donne ce match à jouer le mercredi 27 mai 2026 à 18h00.

Match 55515598 du 08.05.2026 UF Tonnerrois 1 – Sens FC 1 U13 U15 F

La commission,

- Compte tenu de la participation des deux équipes au challenge U13,
- Donne ce match à jouer le 30 mai 2026 à 10h00.

Match 55515436 du 09.05.2026 Joigny 1– Stade Auxerrois 2 U15 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club du Stade Auxerrois, via Footclubs, de reporter la rencontre le 30 mai,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de la programmation de l'avant dernière journée le 23 mai,
- Compte tenu de l'impossibilité de modifier l'ordre des deux dernières journées de championnat,
- Donne ce match à jouer le mercredi 20 mai 2026 à 14h00,

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55515384 du 09.05.2026 Stade Auxerrois 4 – Monéteau 1 U15 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Monéteau, via Footclubs, de reporter et d’inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l’accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le mercredi 13 mai 2026 à 14h00 sur les installations de Monéteau.

Match 55515396 du 23.05.2026 UF Tonnerrois 1 – Migennes 1 U15 D2 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l’organisation du festival U11 sur les installations de Migennes,
- Donne ce match à jouer le lundi 25 mai 2026 à 14h00 sur les installations de Migennes, comme programmé initialement.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n’a pris part ni à l’étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55515659 du 02.05.2026 Diges Pourrain/Toucy/Champ.1 – AJ Auxerre 4 U15 D3 Gp D

La commission,

- Prend note des courriels des clubs de l’AJ Auxerre et Diges Pourrain, via leurs adresses officielles,
- Compte tenu de l’accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le mercredi 13 mai 2026 à 15h00,
- Amende de 30€ au club de l’AJ Auxerre (amende 5.24) pour « Demande tardive de report en Jeunes (2 jours avant la rencontre, soit après le jeudi midi) ».

Match 55018185 du 09.05.2026 Paron 2 – Toucy 1 U18 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club de Paron, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l’accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 10 mai 2026 à 10h00.

Match 55018156 du 14.05.2026 Avallon 1 – Joigny 1 U18 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club d’Avallon, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l’accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le lundi 25 mai 2026 à 16h00.

Match 55018182 du 09.05.2026 Auxerre SC 1 – Stade Auxerrois 2 U18 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club du Stade Auxerrois, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l’accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le mercredi 20 mai 2026 à 19h00.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n’a pris part ni à l’étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55018193 du 30.05.2026 Auxerre SC 1 – Paron 2 U18 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club de Paron, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 30 mai 2026 à 12h00.

Match 55019169 du 09.05.2026 Sens FC 2 – Gâtinais 1 U18 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Sens FC, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 9 mai 2026 à 13h00.

Match 53450986 du 10.05.2026 Paron 2 – Aillant 1 D2 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 10 mai 2026 à 12h00.

Match 53456628 du 17.05.2026 Toucy 2 – Varennes 2 D2 Gp B

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 17 mai 2026 à 12h00.

Match 53456676 du 10.05.2026 Magny 2 – Auxerre SC 2 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Magny, via Footclubs, de décaler la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 23 mai 2026 à 18h00

Match 55606158 du 14.05.2026 Avallon 2 – Appoigny 2 Coupe de l'Yonne Seniors

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Avallon, via Footclubs, de décaler l'horaire de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 14 mai 2026 à 18h00.

Match 54437582 du 10.05.2026 Chevannes 1 – Sens FC 1 Départemental Féminin à 8 D1 E. Leclerc

La commission,

- Prend note de la demande du club de Chevannes, via Footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 10 mai 2026 à 10h00.

2. Match arrêté

Match 55627545 du 02.05.2026 Ent. Florentinoise 1 – Joigny 1 Coupe de l'Yonne U18

La commission,

- Prend connaissance de l'annotation dans la feuille de match indiquant l'arrêt du match à la 77^{ème} minute,
- Transmet à la commission de discipline.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

3. Forfaits

Match 55514246 du 02.05.2026 St Sauveur 1 – Aillant 1 U13 D2 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Aillant, via leur messagerie officielle, en date du 1^{er} mai 2026, indiquant faire forfait pour sa rencontre contre St Sauveur 1,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Aillant 1 au bénéfice de l'équipe St Sauveur 1,
- Score : St Sauveur 1= 3 buts, 3 points – Aillant 1 = 0 but, -1 point
- Amende de 30€ pour Forfait déclaré jeunes au club d'Aillant (amende 6.11).

Forfait de l'équipe St Clément Challenge U13

La commission,

- Prend note du courriel du club de St Clément, via leur messagerie officielle, en date du 4 mai 2026, indiquant faire forfait pour le challenge U13,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Dit l'équipe St Clément 1 éliminée du challenge U13
- Sursoit à l'amende prévue pour forfait compte tenu du changement tardif de programmation.

Match 55018662 du 09.05.2026 Joigny 1 – Ent. Florentinoise 1 U18 D1

La commission,

- Prend note des courriels des clubs de Joigny et de l'Entente Florentinoise, via leurs messageries officielles, indiquant ne pas vouloir jouer la rencontre,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par pénalité aux 2 équipes
- Score : Joigny 1= 0 but, -1 point – Ent. Florentinoise 1_ = 0 but, -1 point
- Compte tenu du contexte du match,
- Compte tenu de la décision des deux clubs de ne pas jouer afin de préserver la sécurité des acteurs de la rencontre,
- Sursoit à l'amende pour Forfait .

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 54442717 du 03.05.2025 St Clément 1 – St Sauveur 1 Dép. Féminin à 8 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de St Sauveur, via leur messagerie officielle, en date du 1^{er} mai 2026, indiquant faire forfait pour sa rencontre contre St Clément 1,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe St Sauveur 1 au bénéfice de l'équipe St Clément 1,
- Score : St Clément 1 = 3 buts, 3 points – St Sauveur 1 = 0 but, -1 point
- Amende de 50€ pour Forfait déclaré seniors au club de St Sauveur (amende 6.10).

Match 54437545 du 03.05.2025 Champigny 1 – Monéteau 1 Dép. Féminin à 8 D1 E. Leclerc

La commission,

- Prend note du courriel du club de Champigny, via leur messagerie officielle, demandant le remboursement des frais kilométriques du match aller, l'équipe de Monéteau ayant fait forfait pour le match retour,
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Monéteau de 164,16€ (144 Km AR X0.38€ X 3 voitures) pour en créditer celui du club de Champigny.

4. Réserves

La Commission prend note des réserves non confirmées des clubs suivants :

- Auxerre SC : match contre Joigny en Coupe de l'Yonne U15
- St Denis Les Sens : match D2 contre Joigny
- Brienon : match de D3 contre Cerisiers

5. FMI

Match 55513892 du 25.04.2026 Héry 1 – Champs 1 U13 D1

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Héry,
- Enregistre le score : Héry 1 = 2 – Champs 1 = 2

Match 55514243 du 25.04.2026 Héry 2 – St Sauveur 1 U13 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Héry,
- Enregistre le score : Héry 2 = 3 – St Sauveur 1 = 12

Match 55514474 du 29.04.2026 St Georges 2 – Auxerre Stade 3 U13 D3 Gp E

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de St Georges,
- Enregistre le score : St Georges 2 = 2 – Auxerre Stade 3 = 5

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 53403643 du 01.05.2026 Monéteau 1 – Toucy 1 D1 E. LECLERC

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Monéteau,
- Enregistre le score : Monéteau 1 = 3 – Toucy 1 = 1

Match 54621118 du 01.05.2026 Gurgy 1 – Cheny 1 Féminines à 8

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Gurgy,
- Enregistre le score: Gurgy 1 = 2 – Cheny 1 = 2

Match 54437580 du 01.05.2026 Sens FC 1 – Cerisiers 1 Féminines à 8

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens FC,
- Enregistre le score: Sens FC 1 = 0 – Cerisiers 1 = 1

Match 55606167 du 12.04.2026 Chevannes 2 – UF Tonnerrois 1 Coupe Challenger Féminine

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Tonnerre,
- Enregistre le score : Chevannes 2 = 7 – Tonnerre 1 = 2

6. Feuille de match manquante

Match 55627530 du 02.05.2026 Ent. Charbuy/Chevannes 1 – Avallon/ECN 1 Coupe Challenger U15

La commission,

- Demande au club de Charbuy de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 11 mai, date impérative,
- Amende de 30€ au club de Charbuy pour non-envoi de feuille de match papier (amende 13.4),

6. Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour les matchs suivants :

- Match du 9/05/2026 Avallon/ECN 1 contre Sens Jeunesse 1 U15 D1
 - **M. Éric SCIAUD**
- Match du 9/05/2026 Avallon/ECN 1 contre Appoigny 1 U18 D1
 - **M. Daniel DUROIR**
- Match du 9/05/2026 Champigny 1 contre Sens FP 1 U18 D2
 - **M. Jean Philippe VITTOZ**
- Match du 9/05/2026 Héry 1 contre Charny 1 U18 D2
 - **Mme Florence VIÉ**

- Match du 10/05/2026 St Denis Les Sens 1 contre Sergines 1 D2
- **M. Michel LE RUEN**

7. Absences de Délégués

La Commission note l'absence de Délégué sur les rencontres U13 ci-dessous :

- Andryes 1 / Stade Auxerrois 3
- Avallon 4/ Coulanges - Vermenton 2
- Champigny-Vinneuf 1 / Ravières 1

En cas de nouveau manquement, les clubs se verraient sanctionnés.

Match 53456668 du 03.05.2026 Toucy 2 – Coulanges 1 D2 Gp B

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Vu les dispositions de l'article 24 du règlement du championnat seniors du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique.

Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif.

Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué.

»

- Applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevante Toucy 2 au bénéfice de l'équipe de Coulanges 1,
- Score : Toucy 2 = 0 but, - 1 point – Coulanges 1= 3 buts, 3 points
- Amende 30€ au club de Toucy pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

8. Homologation de tournois

La commission, en lien avec la commission technique, homologue les tournois suivants :

- Stade Auxerrois : Tournoi U15 le 8 mai 2026
- Stade Auxerrois : Tournois U13 (le 7 juin) et U11 (le 8 juin)
- AJ Auxerre : Tournoi Vétérans le 12 juin 2026
- Charmoy : Tournoi U13 le 20 juin 2026
- Coulanges La Vineuse : Tournoi U15, U18, Seniors et Vétérans le 20 juin 2026.

9. Divers

Dégradations

La commission

- Prend note du courriel de l'arbitre relatant des dégradations faites dans les vestiaires par l'équipe d'Avallon 2 à Chatel Gérard ce dimanche 3 mai, à la suite de leur victoire,
- Prend note du courriel du club d'Avallon indiquant regretter les conséquences de cet excès de joie,
- Demande au club d'Avallon de se rapprocher du club d'ECN pour la prise en charge de la remise en état des locaux.

Match 53450980 du 03.05.2026 St Denis Les Sens 1 – Joigny 2 D2 Gp A

La commission,

- Prend note des courriels de l'arbitre de la rencontre et du club de St Denis Les Sens indiquant une erreur de score sur la FMI,
- Homologue le résultat suivant :
- Score : St Denis Les Sens 1 : 6 buts ; 3 points – Joigny 2 : 1 but ; 0 point

Match 53450968 du 19.04.2026 Jeunesse Sénonaise 1 – St Denis Les Sens 1 D2 Gp A

La commission,

- Vu la participation du joueur Memik KOCAK (licence 2546475475) du club de Sens Jeunesse, à cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : – (...) ;
– d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
– (...) » ;
- Considérant la suspension de deux matchs de suspension ferme infligée par la commission de discipline au joueur Memik KOCAK du club de Sens Jeunesse, à compter du 23/03/2026, décision notifiée sur Footclubs le 27/03/2026,
- Considérant que le joueur Memik KOCAK a purgé son premier match de suspension avec l'équipe première le 29 mars 2026 mais qu'il a participé à la rencontre du 19 avril 2026 avec l'équipe Sens Jeunesse 1 alors qu'il ne pouvait pas régulièrement participer à cette rencontre, faute d'avoir purgé son deuxième match de suspension avec cette équipe, conformément aux dispositions de l'article 226 des R.G. de la F.F.F.,
- Prend note du courriel du club de Sens Jeunesse, indiquant reconnaître une erreur de leur part en comptant le match du 12 avril comme purge de la sanction, tandis que l'équipe adverse faisait forfait,
- Considérant que le club de Sens Jeunesse a enfreint les règlements,
- Par ces motifs,
- Inflige la perte par pénalité à l'équipe Sens Jeunesse 1 (0 but, - 1 point) au bénéfice de l'équipe de St Denis Les Sens 1 (11 buts, 3 points),

- Inflige une amende de 120€ au club de Sens Jeunesse pour avoir fait évoluer un joueur en état de suspension (amende 5.08),
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Sens Jeunesse de la somme de 32€ pour droit d'évocation (amende 4.02),
- Transmet le dossier à la commission de Discipline.

Fin de la réunion : 17h15

Le Président de séance

M. Didier SCHMINKE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »